

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	11/2025
Membres présents :	37		
Nombre de pouvoirs :	5	SÉANCE DU	06 février 2025
Nombre de votants :	42		

Date de convocation : 01 février 2025

Date d'affichage : 10 Février 2025

Le six février deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : DE WILDE Florent, FEVRIER Albert, JOBET Johan, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GABORET Grégory, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, PONLEVE LAURENT Christiane, TERRIER Charles, TOURATIER Claude,

PARTENAIRES : GABORET Jalila, SAUTREUIL Magali.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, WURPILLOT Stéphanie, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

AME : BOUSCAL Fabrice, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Eric, VAREILLES Philippe

POUVOIRS : Madame Isabelle ROBINEAU a donné pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Madame Evelyne COUTEAU a donné pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER, Monsieur Fabrice BOUSCAL a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Monsieur Philippe VAREILLES a donné pouvoir à Monsieur Benoît DIGEON, Madame Brigitte GADAT KULIGOWSKI a donné pouvoir à Monsieur François COULON.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

ADOPTION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) GÂTINAIS MONTARGOIS 2025-2030 ET DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN TANT QUE PAT OPÉRATIONNEL (NIVEAU 2) AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

VU la délibération n° 06/2022 relative à la candidature du territoire à l'appel à projets 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation – volet 1 : soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux adoptée en Comité Syndical du 31 janvier 2022 ;

Monsieur le Président rappelle que le territoire du Gâtinais montargois est lauréat de l'appel à projet 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation et est engagé depuis 2022 dans la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Depuis juin 2022, le PAT Gâtinais montargois est en phase émergente (niveau 1).

Le territoire, en s'engageant auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire dans l'élaboration d'un PAT, s'est engagé à faire passer le PAT Gâtinais montargois dans une phase opérationnelle (niveau 2) dès 2025 et ce, pour une durée de 5 ans renouvelable.

Monsieur le Président indique que la phase d'émergence du PAT (niveau 1) arrive à échéance au 20 mai 2025.

Les travaux réalisés depuis 2010 sur la thématique de l'alimentation et l'agriculture ont mené le territoire à réaliser un diagnostic et définir une stratégie en 2020. Ces éléments et le travail réalisé depuis la création du Projet Alimentaire Territorial ont permis de coconstruire avec les acteurs du territoire un plan d'actions pour les cinq années à venir afin d'atteindre la transition alimentaire et agricole.

Le PAT Gâtinais montargois appelé « Vers une transition agricole et alimentaire bas carbone par et pour tous » aura pour la période 2025-2030, cinq grands axes de travail :

- Sensibilisation et éducation au « bien-manger »
- Restauration collective responsable
- Accessibilité sociale à l'alimentation locale et de qualité
- Pratiques agricoles durables
- Soutien et pérennisation de l'agriculture territoriale

Ces axes représentent 26 actions menées en partenariat avec divers acteurs agricoles et alimentaires. Le plan d'actions est disponible en annexe de cette délibération.

Le plan d'actions a fait l'objet d'une consultation auprès du Conseil de Développement le 29 octobre 2024 et a reçu un avis favorable de celui-ci. De plus, il a été validé par le Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial le 17 décembre 2024.

Monsieur le Président précise que ce travail permet de solliciter une demande de reconnaissance du PAT en phase opérationnelle (niveau 2) auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire dans le cadre de la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition, Climat (SNANC).

Monsieur le Président précise que cette demande requiert également le suivi d'indicateurs d'objectifs suivant une liste prédéfinie. Ces indicateurs ont été choisis et les objectifs fixés lors du dernier Comité de Pilotage du PAT.

Monsieur le Président précise que cette demande fait l'objet d'un engagement à maintenir un poste d'animateur du Projet Alimentaire Territorial durant les cinq années.

L'animateur.trice du Projet Alimentaire Territorial, de niveau Bac +5, est en charge de :

- animer le réseau des partenaires et des acteurs locaux à travers notamment des instances de gouvernance (ex. comité de pilotage du PAT, conseil local de l'agriculture et de l'alimentation, etc.),
- mettre en œuvre et suivre le PAT. Il/elle sera le.la coordinateur.trice d'actions collectives à destination de certains publics (ex. opération En direct du Producteur, Défi Famille à alimentation positive, etc.). Il/elle sera l'interlocuteur.trice des collectivités, agriculteurs, acteurs économiques et associatifs dans le cadre du développement de leurs projets en lien avec le PAT.
- assurer le suivi technique et financier du PAT.
- évaluer la démarche et diffuser les résultats du projet.
- communiquer et faire la promotion de la démarche au sein du territoire et des réseaux extérieurs.

Le coût de cette animation (poste chargé, 15% de frais connexes et frais de communication) est estimé à 280 000 € pour 5 ans.

Monsieur le Président indique que des financements peuvent être sollicités pour soutenir ce projet dans le cadre de la reconnaissance de niveau 2 :

- Financement de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) jusqu'à un taux maximum de 50% et jusqu'à la fin du programme en 2027.
- Financement de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2026-2032) jusqu'à un taux maximum de 50%
- Complément d'aide de l'État dans le cadre d'appels à projets annuels dédiés aux Projets Alimentaires Territoriaux.

Les financements sollicités respecteront le plafond maximal de 80% d'aides publiques.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le plan d'actions 2025-2030 du PAT Gâtinais montargois « Vers une transition agricole et alimentaire bas carbone par et pour tous » (document en annexe),

SOLLICITE une demande de reconnaissance de la démarche du PETR Gâtinais montargois en tant que Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 (opérationnel) auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,

SOLLICITE le soutien financier de l'Union Européenne, l'État et de la Région Centre-Val de Loire afin de pouvoir conduire le projet tel que présenté dans la candidature et notamment maintenir le poste d'animateur.rice du Projet Alimentaire Territorial pour une durée de 5 ans,

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com